

**Règlement du concours – ” Gagnez un Wake-up Light ”**Généralités

Les présentes conditions s'appliquent à l'action « **Gagnez un Wake-up Light** » (« l'action »). Par sa participation à cette action, le participant (« participant ») déclare expressément avoir pris connaissance de ces conditions d'action et les accepter. La participation au concours n'implique pas d'obligation d'achat.

L'action est organisée par Philips Belgium N.V., Rue des deux gares 80, 1070 Bruxelles (“Philips”).

Philips a à tout moment le droit, sans indiquer de motif et sans avis préalable, de (faire) mettre fin à ou de (faire) modifier (l'organisation de) cette action ou de (faire) modifier les prix ou les conditions d'action. En cas d'adaptation des conditions d'action, la version adaptée sera publiée le plus rapidement possible sur la page Facebook. Dans la mesure où certaines situations ne sont pas prévues par ces conditions d'action, ces cas seront tranchés par Philips. Aucune correspondance ou communication téléphonique ne sera échangée au sujet du règlement du concours. L'action se déroule du 13/03/2015 au 20/03/2015 inclus (la « période de l'action »). La participation n'est plus possible une fois la période de l'action expirée. L'action n'a lieu qu'en Belgique.

Participation

La participation à cette action est ouverte exclusivement à toute personne physique domiciliée en Belgique pendant la période de l'action. La participation à l'action est ouverte exclusivement aux personnes âgées de 18 ans au moins. Les collaborateurs de Philips et toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation de cette action, ainsi que les membres de leur famille jusqu'au deuxième degré, sont exclus de participation. Philips a à tout moment le droit d'exclure de participation un ou plusieurs participants, sans indiquer de motif et sans avertissement préalable. S'il est exclu de participation, le participant n'entre donc plus en ligne de compte pour l'obtention d'un prix quelconque et le participant renonce dans ce cas expressément à tout droit relatif aux prix. La participation doit toujours se faire à titre personnel et ne peut pas se faire pour des tiers. La participation ne peut pas émaner de plusieurs personnes.

La participation se fait via la page Facebook de la manière suivante :

Le participant doit télécharger un "sleepfie", à savoir un portrait photo de lui-même en rapport avec son sommeil. Le gagnant sera sélectionné sur base du critère suivant: l'originalité. Le jury est composé du productmanager Benelux Philips Wake-up Light, du PR manager Philips Consumer Lifestyle Belux et du social media manager Philips Belux.

La participation se fait exclusivement via la page Facebook de Philips Belux et sera actée après téléchargement de la photo.

Philips se réserve le droit d'interdire toute participation au concours aux personnes qui ne répondent pas aux conditions requises. Ces personnes n'entreront donc pas en ligne de compte pour l'attribution d'un quelconque prix. Durant toute la durée du concours, tout participant ne peut remporter qu'un seul prix.

Prix

Prix

**2 Wake-up Light d'une valeur de 79,99 €**

Pièces

**2**

Les participants seront avertis personnellement s'ils ont gagné un prix dans les 5 jours après la clôture du concours.

Après que Philips aura rendu public le nom des gagnants, le gagnant devra réagir dans 3 jours, faute de quoi il perdra son droit au prix. Dans ce cas, le participant renonce alors expressément à tout droit relatif au prix. Les prix ne sont pas convertibles en espèces ou en autres avantages en nature. Les prix ne peuvent pas non plus être échangés ou être cédés à des tiers. Philips n'accorde aucune garantie concernant les prix. Aucune correspondance ne peut être échangée à propos du résultat.

### Matériels

Si, dans le cadre de cette action, le participant poste sur a page Facebook, le Site ou envoie à Philips par e-mail ou autrement des idées ou des matériels, comprenant, mais non limités à, des textes, images, sons, logiciels ou informations (les « matériels »), le participant doit assurer que les matériels n'enfreignent pas les droits de tiers et ne sont pas contraires à la loi ou à ce qui sied dans la vie en société.

Plus particulièrement, le participant doit assurer que les matériels, ou toute partie de ceux-ci :

- (i) ne contiennent pas une (partie d'une) image de personnes (connues) dont le participant n'a pas l'autorisation d'utiliser le portrait ;
- (ii) ne contiennent pas de matériel soumis au droit d'auteur, droit à la marque ou autres droits (de propriété intellectuelle) et que le participant n'a pas l'autorisation d'utiliser ;
- (iii) ne contiennent pas de matériel pornographique ou ne sont pas choquants, blessants, insultants, à caractère raciste, infamants, calomnieux, discriminants ou contraires d'une autre façon au bon goût ou aux convenances.

Philips a à tout moment le droit, sans indiquer de motif, de refuser des matériels (ou une partie de ceux-ci), de les retirer immédiatement du Site, de les modifier, de les détruire ou de ne pas leur attribuer de prix.

En prenant part à cette action, le participant déclare qu'il participera à : d'éventuelles activités promotionnelles dans le cadre de cette action et de la remise des prix.

Les matériels et les droits y afférents, notamment les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle, sont cédés irrévocablement et sans réserve à titre gratuit à Philips. Le participant renonce en outre, pour autant que cela soit possible en droit, à ses droits moraux par rapport aux matériels. Si et dans la mesure où d'autres actes (juridiques) étaient requis pour la cession/renonciation susdite, le participant s'engage d'ores et déjà à apporter (immédiatement et gratuitement) toute la collaboration raisonnable qui serait nécessaire pour réaliser ou formaliser la cession/renonciation susdite.

### Responsabilité

Les participants s'abstiendront de rendre Philips, et tous les tiers auxquels elle fait appel, responsables de dommages ou lésions (directs ou indirects) quelconques résultant de cette action ou de la participation à celle-ci ou (de l'utilisation) des prix distribués. Philips décline toute responsabilité en cas d'accidents, de dommages ou de frais supplémentaires, quelle que soit leur nature, résultant de l'attribution, de la réception et de l'acceptation du prix attribué dans le cadre de l'action.

Philips ne peut être tenue responsable du dommage direct ou indirect suite à une interruption, à un dysfonctionnement quelconque, à l'exclusion de participants ou à la fin du concours, quelle qu'en soit la raison. Chaque participant doit prendre les dispositions nécessaires pour sécuriser ses propres informations ou les logiciels sur son équipement informatique ou son site contre toute dégradation. La connexion au site de Philips et la participation au concours se font sous l'entière responsabilité des participants.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limitations d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le risque d'interruption et - plus généralement - les risques inhérents à chaque connexion et transmission via internet, l'absence de sécurisation de certaines données contre d'éventuels détournements et les risques d'éventuels virus sur le réseau.

Par conséquent, Philips ne peut en aucun cas être tenue responsable, entre autres :

- des transmissions par internet ;
- du mauvais fonctionnement d'internet ou du logiciel utilisé ;
- des conséquences de virus, bogues, anomalies, défauts techniques ;
- de défauts techniques quelconques, de matériel ou de logiciel, quelle qu'en soit la nature.

Philips ne peut être tenue responsable d'erreurs dans les imprimés ou sur les emballages participants.

Le participant ne peut tirer aucun droit des informations sur le Site.

### Données personnelles

Philips peut intégrer les données personnelles dans ses fichiers, à condition d'avoir reçu la permission explicite du participant.

Le responsable de la base de données est Philips Belgium N.V., Rue des deux gares 80, 1070 Bruxelles. Le but du traitement des données est de répondre à votre demande et de vous tenir au courant de nos activités. Dans le respect de la loi du 8 décembre 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de correction quant à ces données. Si vous ne souhaitez pas être tenu au courant de nos activités, vous pouvez nous le faire savoir à l'adresse indiquée ci-dessus. Vos données peuvent être transmises à des tiers, sauf en cas d'opposition de votre part.

#### Remarques ou réclamations

Durant la période de l'action, les participants peuvent communiquer leurs remarques ou réclamations au sujet de cette action et de ses conditions en envoyant un courrier à Anneleen Van Troos, Philips Belgium N.V., Rue des deux gares 80, 1070 Bruxelles et en mentionnant leurs nom, adresse, adresse e-mail et numéro de téléphone. Philips contactera le participant par écrit ou par téléphone après réception de la réclamation.

#### Nullité

Si ces conditions d'action sont ou deviennent partiellement nulles ou non contraignantes, le participant et Philips restent liés par la partie restante. Les parties remplaceront la partie nulle par des stipulations qui sont valables et dont les conséquences juridiques, vu le contenu et la portée de ces conditions d'action, correspondent le plus possible à celles de la partie nulle ou non contraignante.

#### Droit applicable et juge compétent

Ces conditions d'action sont exclusivement soumises au droit belge. Tous les litiges relatifs à ces conditions d'action seront tranchés par un juge compétent.